



COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2023-01



Une précision sur les cartes d'identité

Contrairement à ce que je vous avais indiqué le mois dernier, les nouvelles cartes d'identité du format de carte bancaire ne sont pas valables 15 ans mais 10 ans.

Ce sont les autres qui sont valables 15 ans.

Guichet unique avec la Communauté de communes :



Vous désirez réaliser des travaux de rénovation ou autres, avant de commencer les travaux, renseignez-vous auprès de la Communauté de Communes pour voir si tout va bien, s'il n'y a pas d'arnaque surtout pour les programmes d'isolation des bâtiments. Tout est indiqué sur le site de la CCSA dans la rubrique urbanisme.

La Communauté de Communes a mis en place un guichet unique pour la saisie et le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée. Le portail « usagers » est réservé aux particuliers pour la saisie en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme : CU certificats d'urbanisme, DP déclaration préalable, PC permis de construire etc..

SMAV/ Le badge d'accès aux déchèteries



On en reparle. Il sera exigible pour tout passage en déchèterie après le 4 septembre 2023.

Les usagers, de manière à éviter un afflux majeur des demandes, bénéficient d'une période de neuf mois pour effectuer leur démarche.

Il faut de préférence effectuer tant que possible la demande via le site internet du SMAV sur lequel un lien vers le formulaire en ligne sera disponible. (Plus rapide)

ATTENTION, pour cause de vérification des données et des pièces justificatives à fournir, **aucune demande de badge ne peut se faire par téléphone.**

Je vous joins un mode d'emploi pour faire la demande par internet et un formulaire de demande papier si vous avez des difficultés avec internet.

Vous trouverez aussi en pièces jointes le calendrier de ramassage pour cette année. Si vous n'avez pas votre autocollant sur vos poubelles, venez le chercher en mairie. Il est obligatoire sur les couvercles des poubelles.



CAP FIBRE : les bons contacts, accès à Internet

Si vous avez des difficultés non résolues avec votre fournisseur d'accès à Internet qui est le contact privilégié en cas de problèmes, vous pouvez composer le numéro vert de la fibre : 0800 159 162.

Le site de la fibre 59-62 comporte une page dédiée au grand public dans laquelle vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à la fibre optique : test d'éligibilité, étapes de raccordement etc..



Vous trouverez en pièces jointes le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Sud-Artois ainsi qu'un fascicule avec tous les commerces de proximité de la CCSA

Concours des villes et villages fleuris :



Nous venons d'avoir les résultats pour l'année 2022 et comme l'année précédente nous sommes récompensés par le **bouquet d'or avec félicitations du jury**

Je compte sur vous cette année pour continuer à entretenir et embellir notre commune.

Participez nombreux au concours des maisons fleuries , le bulletin d'inscription sera distribué courant mai.



Enedis informe de deux coupures de courte durée le 17, 18 et 19 janvier entre 7h et 8h et entre 17h et 19h pour la pose d'un groupe électrogène le 17 janvier. C'est pour des travaux d'entretien sur une ligne HTA

RAPPEL : S'inscrire pour ma JDC quand on a 16 ans

Dates à retenir :

11 février : soirée tartiflette organisée par les Tchios Mollets

25 février : soirée moules-frites organisée par le Comité des Fêtes

18 mars : opération les Hauts de France propres

1^{er} avril : parcours du cœur

2 avril : passage de la course cycliste les Boucles de L'Artois

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute

62111 Sailly-au-Bois

Tel : 03 21 24 81 38

mairie-saillyaubois62@orange.fr

www.saillyaubois.fr

IPNS